

BOAMP.fr

175 000 MARCHÉS
DANS TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ
► CONSULTEZ-LES GRATUITEMENT

LE MONITEUR.fr

L'ACTUALITÉ EN CONTINU ET LES SERVICES DE LA CONSTRUCTION

[/201-management/article/actualite/855114-la-rt-2012-va-exiger-de-nouvelles-methodes-de-travail](#)

La RT 2012 va exiger de nouvelles méthodes de travail

Jean-Charles Guézél | 09/06/2011 | 17:16 | Management



© DR
Christian Cardonnel, nouveau président d'Enerplan
« En zone H2b, près de Bordeaux, une maison conforme à la RT 2012 sera neutre, c'est-à-dire sans chauffage ni refroidissement, plus des trois quarts du temps. D'une façon générale, les apports gratuits - tant internes que solaires - compenseront 40 à 80% des déperditions de chaleur. La puissance de chauffage moyenne sera réduite à 10 ou 20 W/m², avec un taux de charge faible : moins de 20% de la puissance nominale. »

Christian Cardonnel, le PDG de Cardonnel Ingénierie, estime que le niveau d'exigence de la future réglementation thermique rend nécessaire une nouvelle organisation de travail entre le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et l'ingénierie. Il faut aller, dit-il, vers une véritable synergie entre l'action des différents partenaires, le tout assorti d'une qualité de réalisation et de maintenance sans faille. Il conviendra par ailleurs de mieux prendre en compte la pertinence économique des produits et des concepts.

« Par rapport à la réglementation thermique 2005, le niveau de consommation maximum fixé par la RT 2012 va être divisé par 3 ou 4 en moyenne, rappelle Christian Cardonnel, PDG de Cardonnel

Ingénierie. S'il est possible de l'appliquer dès à présent, par anticipation volontaire, pour les programmes BBC RT 2005, elle sera obligatoire le 1er janvier 2013 pour tous les permis de construire et à partir du 28 octobre 2011 pour certains bâtiments tertiaires et en résidentiel Anru. » Une date très proche donc, d'autant que les professionnels sont toujours dans l'attente de la méthode de calcul ThBCE, attendue pour cet été, et d'un moteur de calcul débogué. Dans l'attente également d'arrêtés complémentaires pour le tertiaire et de certains compléments et annexes techniques... Mais quoi qu'il en soit, la RT sera lourde de conséquences sur la conception, l'équipement, la réalisation et la maintenance des bâtiments. « Il faudra plus de synergie entre le travail du maître d'ouvrage, celui du maître d'œuvre et l'ingénierie. A mon âge, j'en ai de toute façon assez de traiter les urgences à l'instar d'un Raid Ader », insiste Christian Cardonnel, évoquant le manque actuel de cohérence et surtout d'anticipation de beaucoup de projets. En la matière, la RT 2012 a le mérite de fixer quelques règles minimales simples comme un ratio de 1 m² de baie vitrée pour 6 m² habitables, de façon à favoriser les apports solaires, le recours à 5 kWhep/m².an d'énergie renouvelable en maison individuelle ou encore la mise en place obligatoire d'un système de répartition des consommations.

La pertinence économique en question

« On ne pourra pas conduire le bâtiment de demain sans tableau de bord », commente Christian Cardonnel. Concernant l'enveloppe, ce dernier souligne, tableau comparatif à l'appui, les excellentes performances de l'isolation par l'extérieur par rapport aux autres solutions possibles. Ceci même si sa « pertinence économique », autrement dit la rapidité du retour sur investissement, n'est en revanche pas la meilleure : 221 euros/W/K au lieu de 144 euros/W/K pour l'isolation par l'intérieur avec rupteur de

pont thermique. Selon lui, cette notion de pertinence économique va d'ailleurs devenir « la nouvelle règle du jeu ». Mesurée en euro investi par kWh d'énergie primaire économisée chaque année, elle irait de 0,4/0,8 pour une VMC hygroréglable de qualité, à 2/4 pour un chauffe-eau solaire, en passant par 0,4/1,2 pour une chaudière gaz à condensation, 0,5/1,2 pour l'amélioration de l'étanchéité à l'air ou encore 0,8/2 pour l'amélioration de l'isolation thermique. Christian Cardonnel croit aussi fermement à l'avènement d'une culture de la récupération énergétique, au niveau de la chaleur des eaux grises notamment, et juge nécessaire une évolution de la procédure titre V pour une meilleure prise en compte des nouveaux concepts techniques. Au-delà de l'indispensable qualité de réalisation et d'installation, « avec des entreprises compétentes qui maîtrisent les interfaces entre les différents lots », une autre évolution indispensable, selon lui, sera le développement du « commissionnement » (de l'anglais commissioning), c'est-à-dire le suivi dans le temps des performances et la correction des dérives constatées sur les équipements.

Jean-Charles Guézal | [Source LE MONITEUR HEBDO](#)